

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d04199b9-c306-4562-a4ef-b18c5bc6b9bd>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d04199b9-c306-4562-a4ef-b18c5bc6b9bd> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Kim Doowon](#)

Date de soutenance : 21-09-2021

Directeur(s) de thèse : [Goré Marie](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit comparé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit comparé, Corée du Sud, France, Arbitrage commercial, Arbitrage international, Loi coréenne sur l'arbitrage, La sentence arbitrale, Contrôle judiciaire

Mots-clés :

- Arbitrage (droit) - France
- Arbitrage (droit) - Corée (République)

Résumé : Une étude comparative approfondie en matière d'arbitrage entre le droit coréen et le droit français n'avait jamais été effectuée en France. Surtout, du point de vue comparatiste coréen, le droit de l'arbitrage français a un intérêt particulier dans l'optique des possibles transformations à venir du droit de l'arbitrage coréen. En effet, depuis la réforme de 1999, les juristes coréens portent leur attention, y compris après la récente révision de 2016, sur la réglementation étrangère de l'arbitrage, et s'intéressent au rayonnement international du système français d'arbitrage. Il apparaît dès lors pertinent de présenter l'évolution des deux droits de l'arbitrage en mettant l'accent sur les réformes qui apportent des solutions aux problèmes soulevés par l'application des règles antérieures. Ainsi, la question est de savoir si la législation coréenne actuelle est suffisante pour faire face aux exigences de la communauté internationale et pour promouvoir sur le plan international le système coréen d'arbitrage commercial. Si tel n'est pas le cas, le droit français pourrait-il constituer une source d'inspiration pour une réforme des pratiques et du droit de l'arbitrage ? Pour répondre à ces questions, il apparaît intéressant de comparer notamment le régime de la sentence arbitrale en droit coréen et en droit français. Cette analyse comparative s'attachera donc à expliquer les raisons des différences entre les solutions apportées par ces deux droits, tant au plan législatif qu'au plan juridictionnel, afin de guider les juristes coréens et de mettre en évidence une évolution susceptible de rassurer les parties étrangères envisageant de se soumettre à un arbitrage en Corée du Sud.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 
Identifiant : 2021PA020092
Type de ressource : Thèse

